

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement
de la gendarmerie d'outre-mer

Commandement
de la gendarmerie de La Réunion

**Décision n° 512/4 COMGENDRE/BRH/CH du 9 juin 2011 portant attribution, en 2011,
de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel**

NOR : IO CJ1118425S

Le commandant de la gendarmerie de La Réunion,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret n° 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Le militaire de réserve de la gendarmerie dont le nom est joint percevra, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010, une prime de résultats exceptionnels.

Article 2

Une prime de 200,00 € (deux cents euros) est attribuée, à titre exceptionnel, au militaire dont le nom figure en annexe.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juin 2011.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de La Réunion,
P. LE MOUËL

ANNEXE

MILITAIRE DE RÉSERVE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS
À TITRE EXCEPTIONNEL D'UN MONTANT DE 200,00 € POUR L'ANNÉE 2010

Mérat Jean	Nigend : 252 201	Numéro de livret de solde : 9 572 276
------------	------------------	---------------------------------------